



A.S.A. DES ARROSANTS DU CANAL DE SAINT PONS

Siège social: Maison des Associations, avenue de la 1^{re} DFL, 13420 GEMENOS

Tél 06 75 72 04 42 – mail : asacanalstpons@gmail.com

CONVOCATION ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES 2026

Gémenos le samedi 5 septembre 2026

Référence :

Nombre de voix : 1

Surface : 1 m²

Madame, Monsieur

Vous êtes invités à participer à l'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES qui aura lieu :

Première assemblée
MARDI 6 Octobre 2026 à 16h30
SALLE MUNICIPALE JEAN JAURES – 13420 GEMENOS

Deuxième assemblée si le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée

MARDI 6 Octobre 2026 à 17h30

SALLE Municipale JEAN JAURES – 13420 GEMENOS

ORGANISATION

- Première assemblée : 16h30 -17h15 Clôture si quorum non atteint
- Seconde assemblée : 17h30 Accueil et émargement - Validation du quorum
18h00 Début de l'assemblée des propriétaires

ORDRE DU JOUR au verso

Votre présence est plus qu'indispensable afin que nous prenions ensemble les décisions nécessaires pour l'avenir. Comptant sur votre participation, veuillez agréer, Madame, Monsieur, chers Adhérents, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Président de l'ASA : *Jean Luc BARET*

Vous pouvez vous faire représenter en cas d'empêchement en donnant mandat de représentation ; il suffit pour cela de remplir le bulletin en bas de page de la présente convocation. Ce mandat sera à remettre aux personnes chargées de l'accueil lors de l'émargement.

-----Coupon à détacher et à présenter lors de l'enregistrement-----

ASA ARROSANTS DE SAINT PONS – Assemblée des propriétaires 2026 POUVOIR

Réf : _____ Surface : _____ m² Nombre de voix : '
Je soussigné(e) _____ donne pouvoir

à _____

pour me représenter à l'assemblée des propriétaires 2026 qui aura lieu le 6 octobre 2026.

Fait àle/...../ 2026

(Signature précédée de la mention Bon pour pouvoir)



A.S.A. DES ARROSANTS DU CANAL DE SAINT PONS

Siège social: Maison des Associations, avenue de la 1^o DFL, 13420 GEMENOS

Tél 06 75 72 04 42 – mail : asacanalstpons@gmail.com

Le mot du président

Chers propriétaires

2026, une saison d'arrosage quasi normale et,,, singulière

Pour la première fois depuis de nombreuses années, la saison d'arrosage 2026 se poursuit au mois de septembre alors que la France entière subit des canicules à répétition accompagnées d'une très sévère sécheresse. Cette situation singulière est permise par le débit encore suffisant du Fauge et l'absence d'arrêt sécheresse pour le bassin versant de l'Huveaune auquel le Fauge est rattaché. Certes la distribution s'effectue avec le tour dit alterné, chaque arrosant recevant l'eau une fois tous les quinze jours mais cela a permis de sauvegarder le couvert végétal et la biodiversité dans nos jardins. Les pluies de cet hiver peuvent expliquer les débits élevés de l'Huveaune et du Fauge cet été.

Face au changement climatique, pour la mise en place des nécessaires adaptations administratives et techniques des ASA des Bouches du Rhône, le département a validé les conclusions de la phase 1 de son Schéma Directeur de l'Hydraulique Agricole à savoir le regroupement des ASA 13 en 9 pôles basés sur l'unicité de la ressource en eau. La création de ces pôles est la condition imposée par l'état pour accéder aux financements des projets d'adaptation des réseaux d'irrigation (subventions, fonds européens).

L'ASA St Pons est rattachée au pôle « ASA sur cours d'eau » avec nos voisins d'Aubagne, l'ASA MIA, et l'ASA du Gast et Longuelance. Les scénarios de regroupement et de mutualisation restent à écrire et la décision finale appartiendra aux arrosants des entités respectives.

Pour cette assemblée des propriétaires 2026 le syndicat ouvre les discussions pour faire évoluer ses statuts qui pourraient être mis au vote lors d'une prochaine assemblée. Par exemple,

- pour éviter le remplacement complet du bureau afin d'assurer une continuité administrative et opérationnelle, le syndicat propose la modification du nombre de syndics titulaires avec l'instauration d'un renouvellement par tiers.*
- pour lever la contrainte de la période de tenue de l'assemblée des propriétaires*
- pour préciser les modalités d'entretien des canaux entre l'ASA et les propriétaires et la mise à jour des servitudes*

d'autres thèmes pourront être abordés.

Ordre du jour

La parole à M le Maire et M le Président.

I. Première partie – Saison 2025

A. Rapport d'activité (vote)

B. Résultat Financier 2025 (vote)

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL 2025			
Section	Résultat global clôture 2024	Résultat Exercice 2025	Résultat global Clôture 2025
Investissement	8 014.61	6 213.88	14 228.49
Fonctionnement	70 886.90	18 931.21	89 818.11

Une présentation détaillée est à la disposition des propriétaires sur demande.

II. Seconde Partie – Prévisions 2026

A. Budget 2026

Présentation situation budgétaire au 01/10/2026.

B. Points divers d'information

Etat de la ressource ; mutualisation de moyens ; schémas directeur ; procédure juridique MSA 2020

III. Troisième partie

A. Préparation du renouvellement du bureau 2027

L'élection du nouveau bureau sera à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2027.

Notre équipe a besoin de renfort pour continuer à défendre notre patrimoine commun.

Nous invitons donc les personnes désirant s'impliquer à se faire connaître dès à présent afin de profiter de la saison hivernale pour découvrir le fonctionnement du syndicat.

B. Questions transmises par les adhérents

Nous vous invitons à nous communiquer les sujets et questions soit par messagerie soit par courrier postal soit par un simple appel téléphonique.